



**COMPTE-RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du lundi 27 février 2017**  
**A 18h30**

**Présents** : M. FRATISSIER Maire, MM. FRANCOIS, CAUMON, FABRIER, MESSIEZ-PETIT, Mmes OLLIER, VIGNAL, MAZAURIC, Adjointes, MM HARMAND, GUIBAL, ASDIH, GARCIA, SABATIER, Mmes NORMAND, SANTNER, FINO, VIALLA, LEJEUNE, EL GHOUGH, LETERTRE, LECONTE, Conseillers Municipaux.

**Représentés** : M.VIVANCOS a donné procuration à M.FRATISSIER.  
M.BERTRAND a donné procuration à Mme OLLIER.  
M.RIGAUD a donné procuration à M.CAUMON.  
Mme AIGOUY a donné procuration à M.FRANCOIS.  
Mme VIALA a donné procuration à Mme VIALLA.

**Absents** : M.SPAHN.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des présents. **Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.**

Le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2016 est soumis à l'approbation des élus. **Ces derniers l'adoptent à l'unanimité.**

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2017 :

- Désignation d'un cabinet d'architecte pour une étude de faisabilité centre ancien
- Contrat pour location standard
- Désignation d'un avocat pour l'appel contentieux Cambacedes/Lopez

**Objet 1 : Débat d'orientation budgétaire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 6 février 1992 impose l'obligation dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif d'organiser un débat sur les orientations générales du budget (article L 2312-1 du CGCT modifié par l'article 107 de la loi Notre)

Ce débat n'a pas de caractère décisionnel. Il a pour but de permettre aux élus de définir les grandes orientations du budget et préfigure les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Le vote du budget primitif 2017 aura lieu début avril.

Madame Ollier Hélène, adjointe aux finances, présente au conseil le bilan budgétaire 2016 ainsi que les orientations budgétaires pour 2017.

## Budget principal

Résultats de l'exercice budgétaire 2016

Excédent cumulé de fonctionnement : 578 890.20 €

Déficit cumulé d'investissement : 108 760.69 €

Le compte administratif et le compte de gestion seront votés avant le budget, permettant ainsi la reprise des résultats 2016 sur le budget 2017. Comme en 2016, il sera proposé de maintenir une partie de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement.

S'agissant des priorités de la commune pour l'année à venir, il rappelle qu'un premier débat préparatoire a eu lieu le 20 février lors de la réunion du Bureau. Ce débat permet d'évoquer les projets en cours et de définir les priorités à réaliser sur l'exercice 2017.

### **1. Section de fonctionnement :**

- Dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général s'élèvent à 802 003.97 €, les charges de personnel : 1 649 263.12 €

- Recettes de fonctionnement

- *Evolution des ressources : dotations de l'Etat*

Le projet de loi de finances 2017 reprend largement le triptyque qui structurait les Lois de finances pour 2015 et 2016 avec trois volets:

- **baisse des dotations,**
- **soutien de l'Etat à l'investissement local.** Il est à nouveau renforcé avec la prolongation et l'augmentation du fonds de soutien à l'investissement local. L'objectif reste de s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement.
- **renforcement de la péréquation** avec une progression et des adaptations techniques pour atténuer les effets de la baisse de la DGF sur les collectivités les plus fragiles en attendant une réforme globale finalement reportée au même titre que celle de la DGF.

La baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 2,63 milliards €, correspondant à la dernière tranche de contribution au redressement des finances publiques.

Le montant de la DGF pour l'année 2017 fixé à 30,86 milliards € contre 33,22 milliards € en 2016. Mais progression des dotations de péréquation (DSU, DSR)

- *La fiscalité :*

En 2016, tout comme en 2015 la commune a décidé de maintenir les taux de fiscalité afin d'amorcer une réduction de la pression fiscale sur les foyers gangeois soumis à imposition. Cette proposition sera reconduite en 2017 avec le maintien des taux de la fiscalité 2016.

Il est à noter une baisse conséquente des bases de la taxe d'habitation.

- *Autres ressources :*

- *Les produits de service : ceux-ci se maintiennent en 2017*

- *Autres concours financiers* : Le Conseil Départemental reste un soutien financier important de la commune au travers de la compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutations (**90 246.52€** en légère baisse).

Pour 2016 à noter dans les recettes de fonctionnement une subvention exceptionnelle de l'ANAH, pour la réalisation des travaux relatifs au péril ordinaire de la maison située rue des Barrys (68 482.01 €).

Les recettes de fonctionnement du budget OPTVA seront désormais inscrites dans le budget général.

*Afin de poursuivre les investissements, la commune doit maintenir sa capacité d'autofinancement ; pour ce faire il faut continuer contenir les dépenses, voir les baisser.*

## **2. Section d'investissement**

En ce qui concerne l'investissement, l'objectif est de poursuivre les investissements engagés les années précédentes et de continuer à investir afin d'améliorer la qualité de vie au quotidien des habitants de la commune par l'embellissement de la ville, mais également par la création d'équipements répondant aux besoins des habitants.

En 2017 seront donc poursuivies les opérations suivantes:

- Cours de la République
- Amélioration du réseau pluvial rue les Broues

Ces opérations seront réalisées grâce au concours financier de l'Etat (DETR, FSIPL), du Conseil Départemental au travers du POST et du Conseil Régional.

D'autres projets d'importance sont prévus :

- Embellissement de la ville : fresque façade Médiathèque,
- Création d'un boulodrome couvert
- Travaux rue des Barrys, rue fonts des Barrys
- Démolition de l'îlot Séranne
- Acquisition de matériel (Laveuse, véhicule, logiciel, matériel service technique ....)
- Etudes : création de 4 parkings, pluvial le Devois, route du Vigan
- Aménagement des allées des cimetières
- Aménagements –Gendarmerie
- Aménagement jardin pour enfants
- Réhabilitation rue des Maquisards et Ferdinand PALOC (réseaux et voirie)

Ces projets ont fait ou vont faire l'objet de demandes de subvention auprès des financeurs, les montants minimaux d'aide seront inscrits mais les projets ne seront lancés que sous réserve d'une réponse favorable des financeurs.

L'objectif est bien entendu de réduire le volume d'emprunt par des apports de financements complémentaires.

Le montant de l'encours de la dette de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est de 319 781.11 € (soit 76 021.69 € d'intérêts et 243 759.42€ de remboursement de capital).

Montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2017 s'élève à 2 525 970.42€.

L'excédent du budget OPTVA sera intégré au budget général 2017.

### **Budget assainissement**

Résultats de l'exercice budgétaire 2016

Excédent cumulé de fonctionnement : 98 867.70€

Excédent cumulé d'investissement : 157 550.51 €

Le compte administratif et le compte de gestion seront votés avant le budget, permettant ainsi la reprise des résultats 2016 sur le budget 2017.

Pour rappel, le service d'assainissement est délégué par affermage à la société SAUR France. Ce service étant un Service Public Industriel et Commercial il doit s'équilibrer par ses propres ressources.

Les projets d'investissement poursuivis 2017 sont :

- Le dévoiement du collecteur EU du Rieutord – Tranche 1
- La réhabilitation du collecteur EU sur la traversée de l'avenue du Mont Aigoual

Les nouveaux projets pour 2017 concernent :

- Le projet de la gendarmerie
- Réaménagement rues des Barrys et fonts des Barrys
- Réhabilitation rue des Maquisards et Ferdinand PALOC

Afin de financer ces travaux un emprunt sera mobilisé, ce budget n'ayant plus de prêt en cours au 1/01/2017.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine à l'unanimité que le débat sur le budget a bien eu lieu.*

### **Objet 2 : Refus du transfert de la compétence en matière de PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à la communauté de communes des cévennes gangeoises et suménoises.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'au terme de l'article 136 de la loi Alur, les communautés de communes et d'agglomération deviendront compétentes de plein droit en matière de PLU à l'issue d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi, soit le 27 mars 2017.

Trois mois avant le 27 mars 2017, les communes peuvent s'opposer au transfert de plein droit de la compétence en matière de PLU, au minimum 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de refuser le transfert de la compétence en matière de PLU à la Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises.

Monsieur le Maire précise que la loi Alur prévoit que si, après le 27 mars 2017, la communauté de communes n'est pas devenue compétente en matière de PLU, elle le deviendra de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit le 1er janvier 2021. Les communes pourront néanmoins continuer de s'opposer à ce transfert, dans le délai de trois mois précédant cette échéance.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité le transfert de la compétence en matière de PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises.*

### **Objet 3 : Subvention 2017 - Association Transhumance et traditions en pays gangeois**

Monsieur le Maire propose au Conseil d'allouer une subvention de 5 000 € à l'association Transhumance et traditions en Pays Gangeois pour l'organisation de « les 2<sup>ème</sup> rencontres agricoles de Ganges ». Cette animation soutenue par la commune a pour thématique l'agriculture et la nature, de nombreuses animations seront proposées le dimanche 14 mai autour de la découverte des animaux, du travail des agriculteurs, des activités liées à la nature....

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention de 5 000€ à l'association Transhumance et Traditions en Pays Gangeois pour l'organisation de « les 2èmes rencontres agricoles de Ganges » pour l'année 2017.*

### **Objet 4 : Subvention 2017-Point écoute parents/enfants-association EPE.34**

Monsieur le Maire propose de cofinancer avec la communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises pour un montant de 2 000 € le point écoute parents/enfants.

Ce financement permet la réimplantation de la permanence du point écoute parents enfants animée par l'Ecole des Parents de l'Hérault au sein de la Maison des Services de Ganges deux ½ journées par mois.

Le Point écoute parents/enfants propose pour les familles du territoire des entretiens confidentiels et gratuits sur rendez-vous avec un psychologue. L'association travaille en relation et en articulation avec les professionnels des secteurs éducatifs et médico-sociaux locaux, qui sont très satisfaits du retour de cette permanence sur notre territoire.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de cofinancer avec la CCCGS, le point écoute parents/enfants en allouant une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association EPE34.*

### **Objet 5 : Subvention 2017 – Association sportive Pierre Sauvage Trial en Cévennes**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis plusieurs années la commune de Ganges soutient le jeune gangeois Pierre SAUVAGE, champion d'Europe 2015, Champion de France EXPERT 2. Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention d'un montant de 500 € à cette association, pour soutenir ce sportif très prometteur.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention d'un montant de 500€ à l'association sportive Pierre Sauvage Trial en Cévennes pour soutenir le jeune gangeois Pierre SAUVAGE, champion d'Europe 2015.*

#### **Objet 6 : Modification limite agglomération**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour améliorer la sécurité au droit du carrefour de la RD999 et du chemin du Puech, il convient de repositionner des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération sur la RD999 en les déplaçant au PR5+350, soit après le pont de chemin de fer en sortant de Ganges.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le repositionnement des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération sur la RD999 comme prévu ci-dessus.*

#### **Objet 7 : Subvention 2017- Association Puces gangeoises**

Dans le cadre de l'organisation des marchés aux puces sur Ganges, l'association « Les Puces Gangeoises » sollicite une subvention de fonctionnement pour l'année 2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'accorder une subvention de 650€ à cette association pour le bon déroulement de la saison « des marchés aux puces ».

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention de fonctionnement de 650€ pour la saison 2017, à l'association « les Puces Gangeoises ».*

#### **Objet 8 : Cession au Conseil Départemental de l'Hérault d'une partie de l'ancienne voie de chemin de fer pour la voie verte**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département de l'Hérault porte un projet de vélo-route et de voie verte sur l'ancienne voie de chemin de fer Ganges – Saint Hippolyte du Fort, qui reliera à terme Ganges à Sumène et Ganges à Moulès et Baucels.

Par délibération du 15 mars 2016, le Conseil Municipal avait validé la cession à titre gratuit la parcelle nécessaire à la réalisation de cette voie. Monsieur le Maire propose d'entériner cette décision et de céder au Conseil Départemental à titre gratuit la parcelle cadastrée AD 1007 d'une superficie de 5 223 m<sup>2</sup> (conformément à l'estimation des domaines en date du 17/06/16) , une servitude de passage de réseaux sera constituée à cette occasion.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine à l'unanimité la cession à titre gratuit de la parcelle cadastrée AD 1007 d'une superficie de 5 223 m<sup>2</sup> au Conseil Départemental de l'Hérault. Le Conseil Municipal autorise également Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette transaction.*

**Objet 9 : Rétrocession de terrain (parcelle AD 1006 , ancienne parcelle départementale) à Madame Mouliere Marie-Pierre**

La commune a acquis au Conseil Départemental de l'Hérault la parcelle cadastrée AD 1006 d'une superficie de 1 315 m<sup>2</sup> au prix de 26 300 €.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de rétrocéder à Madame Moulière Marie-Pierre la totalité de cette parcelle au prix payé par la commune soit 26 300 €, ceci afin de constituer une unité foncière cohérente avec les parcelles cadastrées AD 885 et 887 que Madame Moulière acquiert à la commune pour la réaliser un projet commercial et dans le but d'éviter la création d'un délaissé entre les parcelles cadastrées AD 885 et 887 et la RD 999, avenue de Nîmes qui vient d'être aménagée au droit de ces parcelles.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la rétrocession à Madame MOULIERES Marie-Pierre de la parcelle cadastrée AD 1006 pour un montant de 26 300 €. Le Conseil Municipal autorise également Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette transaction.*

**Objet 10 : Demande de subvention-Fonds de soutien à l'investissement public local 2017**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en 2016, le gouvernement avait mis en place un fond exceptionnel de soutien à l'investissement local. La commune en a d'ailleurs bénéficié pour le financement des travaux du cours de la République.

Ce dispositif est reconduit pour l'année 2017, Monsieur le Maire propose que la commune sollicite ce financement pour les projets suivants:

- La restructuration du cours de la république
- Création d'un boulo-drome couvert
- La requalification du centre ancien- phase 1 : démolition de l'ilot la Séranne
- Reconversion usine DACETEX- Création d'un tiers lieux

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter le financement du fond exceptionnel de soutien à l'investissement local pour 2017 pour les projets précités.*

**Objet 11 : Cimetière- vente caveaux**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que suite au non renouvellement de deux concessions avec caveaux, ceux-ci appartiennent au domaine privé communal et peuvent donc être vendus.

Il propose d'adopter les tarifs suivants :

- Un caveau entièrement habillé en marbre : 1 500 €
- Un caveau partiellement habillé en marbre (dessus uniquement) : 1 000 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les tarifs précités pour la vente de deux caveaux.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.**